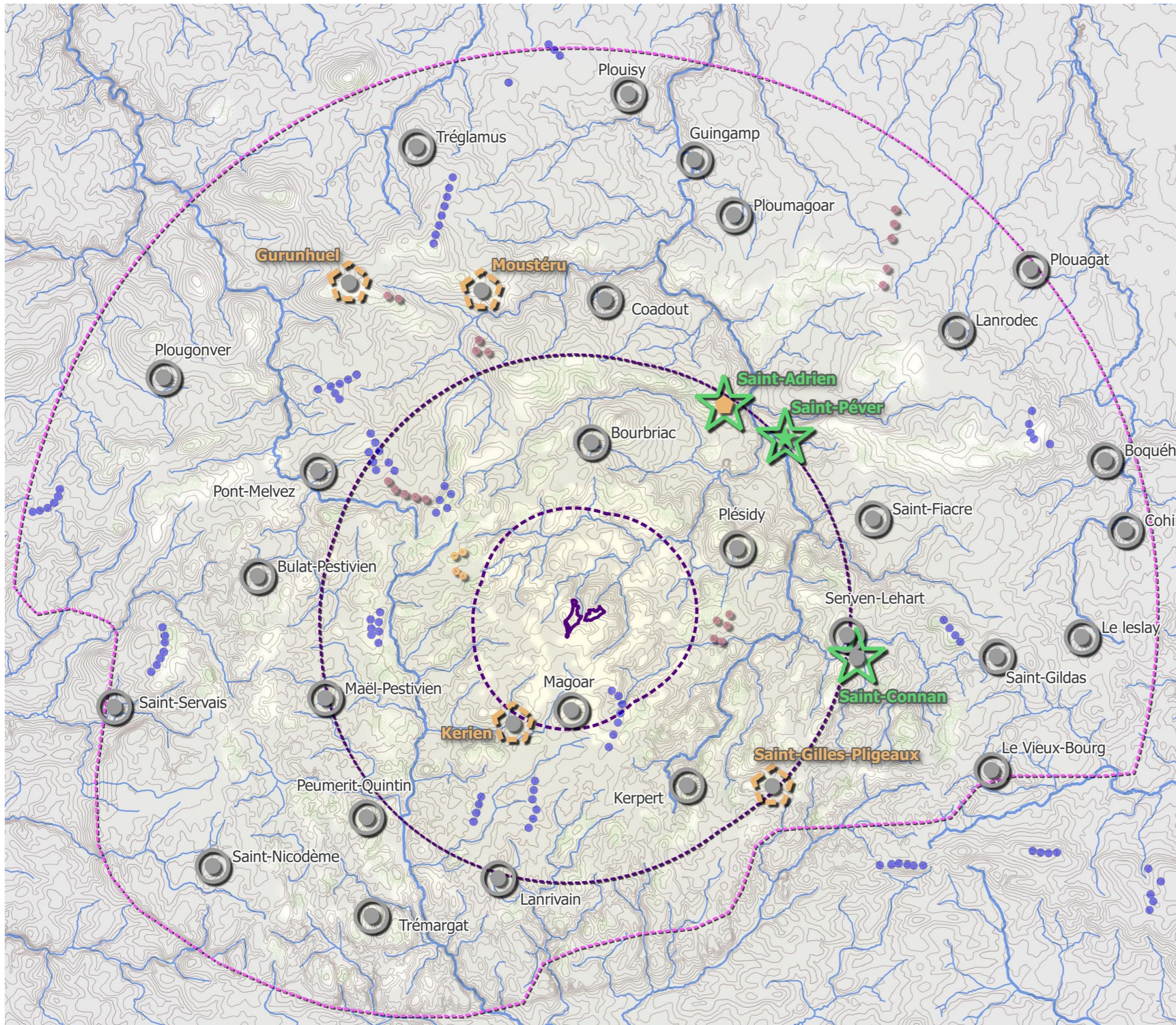


PERCEPTIONS VISUELLES
DEPUIS LES BOURGS ET VILLES



Relation visuelle depuis le centre

- Vue fermée
- ◐ Vue filtrée et/ou tronquée
- ★ Vue ouverte

Relation visuelle depuis l'extérieur

- Vue fermée
- ◐ Vue filtrée et/ou tronquée
- ★ Vue ouverte

Parcs éoliens en service, autorisés ou en instruction

- Projet éolien autorisé
- Parc éolien en service
- Parc éolien ayant reçu l'avis de l'AE
- Autre projet éolien en développement

Aires d'étude

- ▭ Zone d'implantation potentielle
- ▭ Aire d'étude rapprochée
- ▭ Aire d'étude intermédiaire
- ▭ Aire d'étude éloignée

Hydrographie

- Cours d'eau

0 2.5 5 km

2.6.2. B. Des vues filtrées depuis les abords de quatre bourgs, au nord et au sud

Quatre bourgs présentent depuis leurs abords des vues filtrées en directions du secteur du projet :

- deux sont situés dans l'aire d'étude intermédiaire, au sud et au sud-est : Kerien (*photo n° 41*) et Saint-Gilles-Pligeaux. Dans les deux cas, la vue est fermée depuis le centre par la densité du bâti et de la végétation. Mais en sortie de bourg, la topographie permet aux vues de s'étendre au loin lorsque la densité végétale est faible. Pour l'essentiel, les vues sont filtrées par le maillage bocager. Le secteur du projet est alors peu présent dans l'arrière-plan.
- deux sont situés dans l'aire d'étude éloignée, au nord-ouest : Gurunhuel et Moustéru (*photo n° 42*), tous deux en ligne de crête des derniers sommets avant la descente vers le plateau du Trégor-Goëlo. Les éléments du premier plan ferment le plus souvent la vue, mais il suffit d'une interruption dans le bâti ou la végétation pour qu'une fenêtre s'ouvre vers une vue panoramique pouvant le cas échéant intégrer le secteur du projet à l'horizon.

Ces vues restent ponctuelles.



En sortie est du bourg de Kerien, la vue s'ouvre partiellement en direction du secteur du projet, mais elle reste fortement contenue par la densité bocagère.

Voir page 49 la localisation des prises de vue.



À Gurunhuel, le bâti et la végétation au premier plan ferment les vues depuis le bourg, mais on remarque l'ouverture visuelle dans l'axe de la route, qui esquisse une ouverture vers l'horizon lointain au sud. Ponctuellement, le secteur du projet s'inscrit dans ce type de fenêtre visuelle aux abords du bourg.

2.6.2. C. Des vues fermées depuis les autres bourgs

Pour le reste, un positionnement plus bas dans les vallées ou sur le plateau, et une densité plus importante du bâti et de la végétation se combinent avec le relief pour fermer les vues depuis les bourgs et leurs abords. Ceci concerne également le centre-ville de Guingamp, y compris depuis ses points hauts, notamment près des remparts (*photo n° 44*).

La situation de Bourbriac est illustrée page suivante.



Au pied des remparts de Guingamp, la vue s'ouvre au nord-ouest. Non visibles sur la photo, les éoliennes de Plouisy sont visibles dans la réalité, au-dessus de l'horizon. Plus au sud, la vue se referme avec la végétation du premier plan, qui masque les parcs éoliens de Penquer, Pont-Melvez et Bourbriac, puis avec le front bâti qui limite la vue en direction du secteur du projet.



À Plésidy, le secteur du projet est dans une direction suffisamment décalée par rapport à l'axe de la route pour être entièrement masqué par les éléments du premier plan.

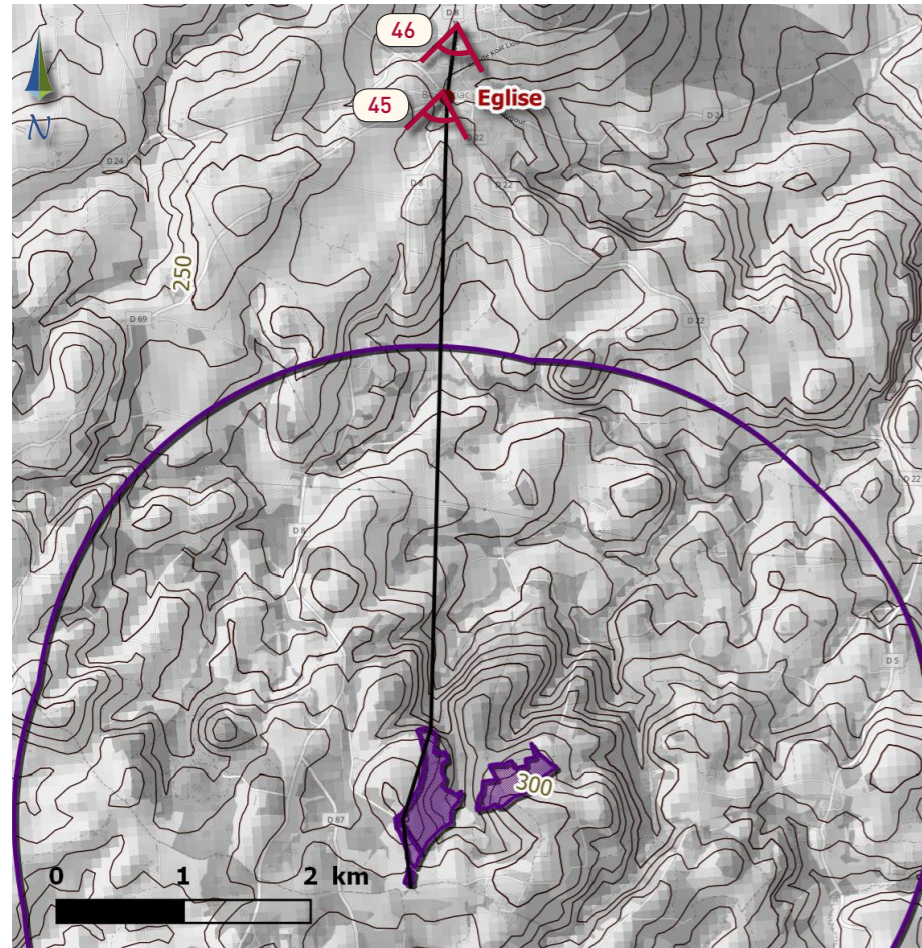
2.6.2. D. Résumé des enjeux relatifs aux agglomérations dans l'aire d'étude éloignée

Par sa vue panoramique en direction du secteur du projet depuis le centre comme depuis ses abords, le bourg de Saint-Péver représente un enjeu fort pour le projet, car, à 8 km, un parc éolien aux éoliennes de plus de 100 m de haut participe largement à la structuration du paysage, dès lors qu'il est vu dans son intégralité.

En revanche, cet enjeu est modéré pour les bourgs de Saint-Adrien et de Saint-Connan, qui ont des relations visuelles nettement moins importantes avec le secteur du projet.

L'enjeu est faible pour les quatre bourgs comportant des vues filtrées depuis leurs abords seulement (Gurunhuel, Moustéru, Kerien et Saint-Gilles-Pligeaux). Il est nul pour le reste des agglomérations de l'aire d'étude éloignée.

PROFIL DEPUIS LE BOURG DE BOURBRIAC ET SES ABORDS



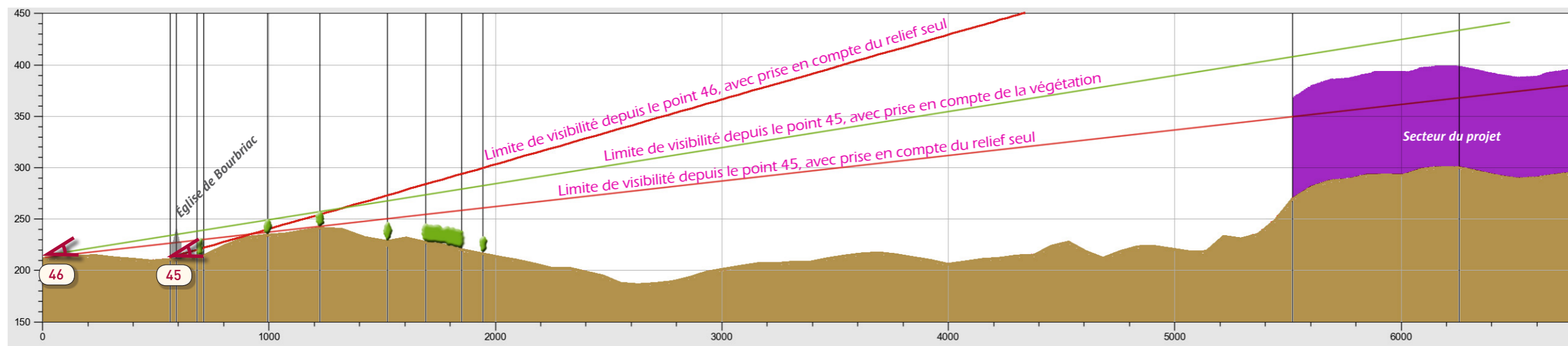
- Monument historique
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Localisation du profil en long
- Courbe de niveau
- ▲ Localisation du point de vue



Fermeture visuelle depuis le centre-bourg de Bourbriac



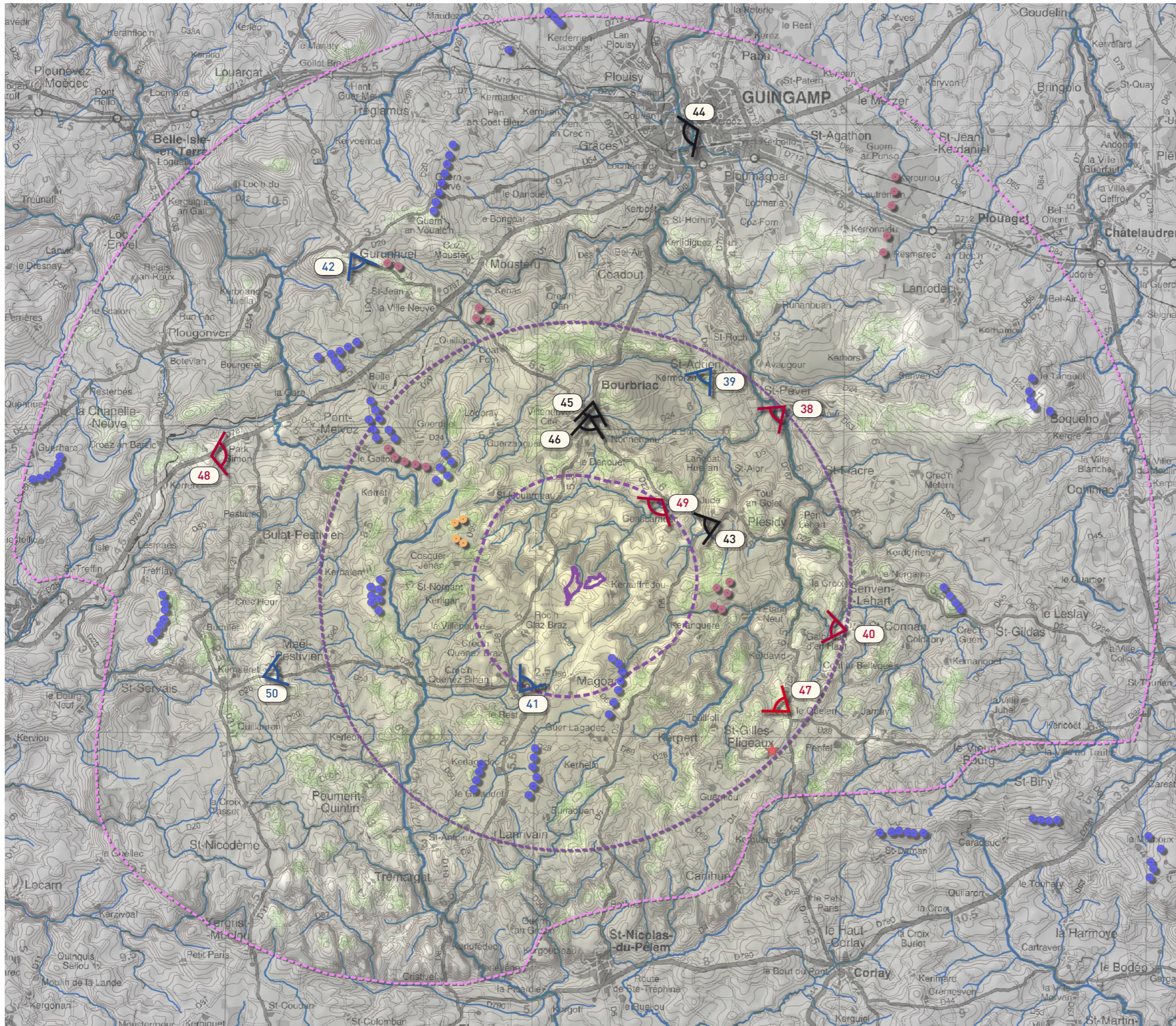
De l'entrée nord du bourg de Bourbriac, le secteur du projet est dans l'axe de la route et du clocher de l'église qui domine le bourg. À l'arrière-plan, la végétation se combine avec le relief pour créer un horizon suffisamment haut pour masquer le secteur du projet (cf. coupe ci-dessous).



Le rapport verticale / horizontale est de 4/1 pour augmenter la perception du relief

Point 45 : la topographie empêche toute covisibilité potentielle entre l'église de Bourbriac, vue depuis ses abords et le secteur du projet, indépendamment de la densité du bâti du bourg qui cantonne la vue à la place centrale.

Point 46 : le relief seul ne masquerait pas la partie supérieure du secteur du projet, mais la végétation de la colline qui surplombe le bourg y contribue. Elle est représentée sur ce profil avec une hauteur de 20m.



**LOCALISATION DES PRISES DE VUES
DANS LES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE
ET ÉLOIGNÉE**

N

N° Photo illustrant une vue ouverte

N° Photo illustrant une vue filtrée ou tronquée

N° Photo illustrant une vue fermée

Vue proche } Vue ouverte
 Vue éloignée }

Vue filtrée

Vue masquée

Parcs éoliens en service, autorisés ou en instruction

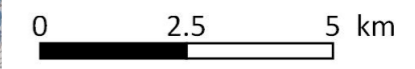
- Projet éolien autorisé
- Parc éolien en service
- Projet éolien ayant reçu l'avis de l'AE
- Autre projet éolien en développement

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude intermédiaire
- Aire d'étude éloignée

Hydrographie

- Cours d'eau



2.6.3. Vues depuis les voies de communication

2.6.3. A. De rares relations visuelles depuis les routes les plus empruntées

Les routes les plus fréquentées (plus de 1500 véhicules par jour)¹ sont toutes situées dans l'aire d'étude éloignée. Les relations visuelles avec le secteur du projet sont très rares et, sur le réseau routier structurant, limitées à de très courtes séquences.

La N 12 (axe Rennes - Brest) ne présente aucune vue portant jusqu'au secteur du projet, tandis que la D 787 (Axe Guingamp - Carhaix-Plouguer) comporte quelques séquences d'ouverture visuelle. La plus importante se situe non loin du parc éolien de Pont-Melvez (*photo n° 48*), mais le secteur du projet est alors à une douzaine de kilomètres.

2.6.3. B. Un réseau routier secondaire diversement concerné

Le réseau routier secondaire est composé d'itinéraires au trafic majoritairement inférieur à 1000 véhicules par jour. La D 767 (axe Guingamp - Corlay) dépasse à peine ce taux moyen journalier annuel. Longeant le Trieux sur l'essentiel de son parcours au travers de l'aire d'étude éloignée, elle ne présente aucune vue lointaine pouvant inclure le secteur du projet dans son horizon, hormis très ponctuellement à la remontée sur les sommets à l'approche de Saint-Gilles-Pligeaux (*photo n° 47*). Cette séquence reste courte et la vue y est partiellement filtrée.



Fenêtre visuelle depuis la D 767, en passage en haut de coteau.

Traversant l'aire d'étude de l'est au nord-ouest, la D 22 relie Quintin à Belle-Isle-en-Terre. Avec un trafic moyen journalier de moins de 800 véhicules par jour, elle n'a pas un rôle aussi structurant que les axes évoqués précédemment. Mais c'est probablement la route départementale qui compte le plus de séquences visuelles ouvertes sur le secteur du projet dans les aires d'étude intermédiaire et éloignée. En effet, son parcours étant per-

¹ Voir la carte du réseau routier page 30



Courte séquence ouverte, le long de la D 787, intégrant les parcs éoliens de Pont-Melvez et de Bourbriac, dans la continuité desquels se situe le secteur du projet sur la ligne d'horizon, mais à une distance nettement plus importante.

pendiculaire aux cours d'eau qui descendent du massif de Quintin, chaque passage d'un bassin versant à l'autre occasionne un passage en sommet de coteau qui procure des vues ouvertes sur le massif. Les séquences les plus nombreuses sont entre Plésidy et Bourbriac (*photo n° 49*), mais les vues les

plus panoramiques sont au nord-ouest, à la descente depuis Gurunhuel. Ceci confère à cet axe un enjeu paysager, modéré par l'éloignement et la modestie du trafic routier.



La D 22 au sud-est de Bourbriac : large séquence visuelle sur le massif de Quintin, intégrant le secteur du projet à l'horizon.

Voir page 49 la localisation des prises de vue.

Sur les autres axes, les vues concernées par le secteur du projet sont plus rares. Elles se limitent à quelques points hauts. Ces routes étant peu fréquentées (quelques centaines de véhicules par jour), elles représentent un enjeu faible pour le projet :

- D 69 (Bourbriac - Maël-Pestivien), à Saint-Houarneau,
- D 28 (Callac - Quintin) à l'ouest de Maël-Pestivien (*photo n° 50*),
- D 28 entre Saint-Gilles-Pligeaux et Le Vieux-Bourg,
- ...

Les points les plus éloignés sont ceux qui offrent les plus grandes ouvertures panoramiques, incluant fréquemment des intervisibilités avec d'autres parcs éoliens. Ceci sera évoqué ultérieurement dans l'étude.

2.6.3. C. Résumé des enjeux relatifs aux voies de communication dans l'aire d'étude éloignée

L'enjeu est modéré pour la D 22, au trafic routier assez faible mais qui possède de nombreuses séquences visuelles panoramiques entre Plésidy et Bourbriac, dans lesquelles le secteur du projet est au cœur du paysage.

Il est faible pour les autres axes qui possèdent quelques séquences visuelles ouvertes en direction du secteur du projet : outre que le trafic y est faible, ces séquences sont souvent courtes, éloignées et/ou sans le caractère panoramique que revêtent celles de la D 22.



Fenêtre visuelle sur la D 28, à la descente d'un coteau à l'ouest de Maël-Pestivien. La vue, ponctuellement filtrée par la végétation du premier plan, intègre deux parcs éoliens.



2.7. RELATIONS VISUELLES AVEC LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

2.7.1. Les monuments historiques et les sites

On dénombre 111 monuments historiques inscrits ou classés dans le secteur étudié, dont :

- 2 monuments historiques classés dans l'aire d'étude rapprochée ;
- 24 monuments historiques dans l'aire d'étude intermédiaire (11 classés et 13 inscrits) ;
- 85 monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée (38 classés et 47 inscrits).

Deux sites sont également présents : un site classé dans l'aire d'étude intermédiaire et un site inscrit en limite de l'aire d'étude éloignée.

Tous ces monuments ont une servitude de protection d'un rayon de 500 m.

Le secteur étudié ne comporte pas de ZPPAUP¹ ni d'AVAP².

Les monuments et sites protégés sont listés et triés par aire d'étude et par distance au projet dans les tableaux ci-après. A la suite de ces tableaux, des planches photographiques illustrent les différentes situations, sans exhaustivité pour les monuments ou sites dont l'absence de covisibilité est avérée par la topographie, l'éloignement et l'occupation du sol. Enfin, des cartes permettent de situer les monuments, les sites et les prises de vue.

¹ Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

² Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Liste des monuments historiques proches

N° sur carte	Monument	Protection	Surface (m ²)	Élément(s) protégé(s)	Commune	Dist. au centre de l'aire d'étude immédiate (km)	Covisibilité avec le secteur du projet	N° photo
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
MH1	Menhir de Caëlonan	classé	9	Menhir de Caëlonan : classement par liste de 1889	PLESIDY	2,6	Très faible, en hiver essentiellement	51
MH2	Église	classé	334	Église (cad. B 382) : classement par arrêté du 7 janvier 1929	MAGOAR	3,0	CV indirecte peu perceptible, en hiver essentiellement	52
AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE								
MH3	Dolmen de Kérvole	classé	168	Dolmen de Kérvole (cad. YX 58) : classement par arrêté du 22 juillet 1914	BOURBRIAC	3,7	Tronquée à confirmer par un PM	56
MH4	Calvaire du village de Kerlégan	inscrit	4	Calvaire du village de Kerlégan : inscription par arrêté du 11 juin 1964	KERIEN	3,8	Sans CV	57
MH5	Chapelle de Saint-Houarneau	inscrit	212	Les façades et les toitures (cad. XC 40) : inscription par arrêté du 14 septembre 1964	BOURBRIAC	4,2	Perception tronquée au-delà des bâtiments proches	58
MH6	Croix de calvaire de Saint-Houarneau	inscrit	4	Croix de calvaire de Saint-Houarneau, en granit (cad. L13 196) : inscription par arrêté du 14 septembre 1964	BOURBRIAC	4,2		
MH7	Chapelle de Darnouët	inscrit	209	Chapelle de Darnouët (cad. YC 35) : inscription par arrêté du 7 août 1964	BOURBRIAC	4,4	Fenêtre visuelle étroite	59

Précisions sur les termes utilisés

Covisibilité

Selon le guide méthodologique de 2017, «on parle de «covisibilité» ou de «champ de visibilité» lorsque le projet et le monument sont soit visibles l'un depuis l'autre, soit visibles ensemble d'un point quelconque». Ainsi, ce terme désigne à la fois

- une perception visuelle du projet depuis le monument ou ses abords,
 - une perception visuelle du monument depuis la zone d'implantation potentielle ou dans son axe
- (dans ces deux cas, on parle de «covisibilité directe»)
- une perception depuis tout point du paysage englobant le monument protégé et le projet dans un angle de vue restreint (dans ce cas, on parle de «covisibilité indirecte»).

En l'occurrence, à ce stade de l'étude où le projet n'a pas encore été défini, il s'agit d'une covisibilité avec le secteur du projet qui implique une covisibilité potentielle avec le futur projet.

Ce terme a été appliqué pour caractériser les relations visuelles avec les monuments historiques et avec les sites protégés.

La plupart des covisibilités sont directes; les cas de covisibilité indirecte ont été indiqués dans les tableaux.

Dans ce chapitre, les désignations suivantes ont été utilisées:

CV: covisibilité

MH: monument historique (classé ou inscrit)

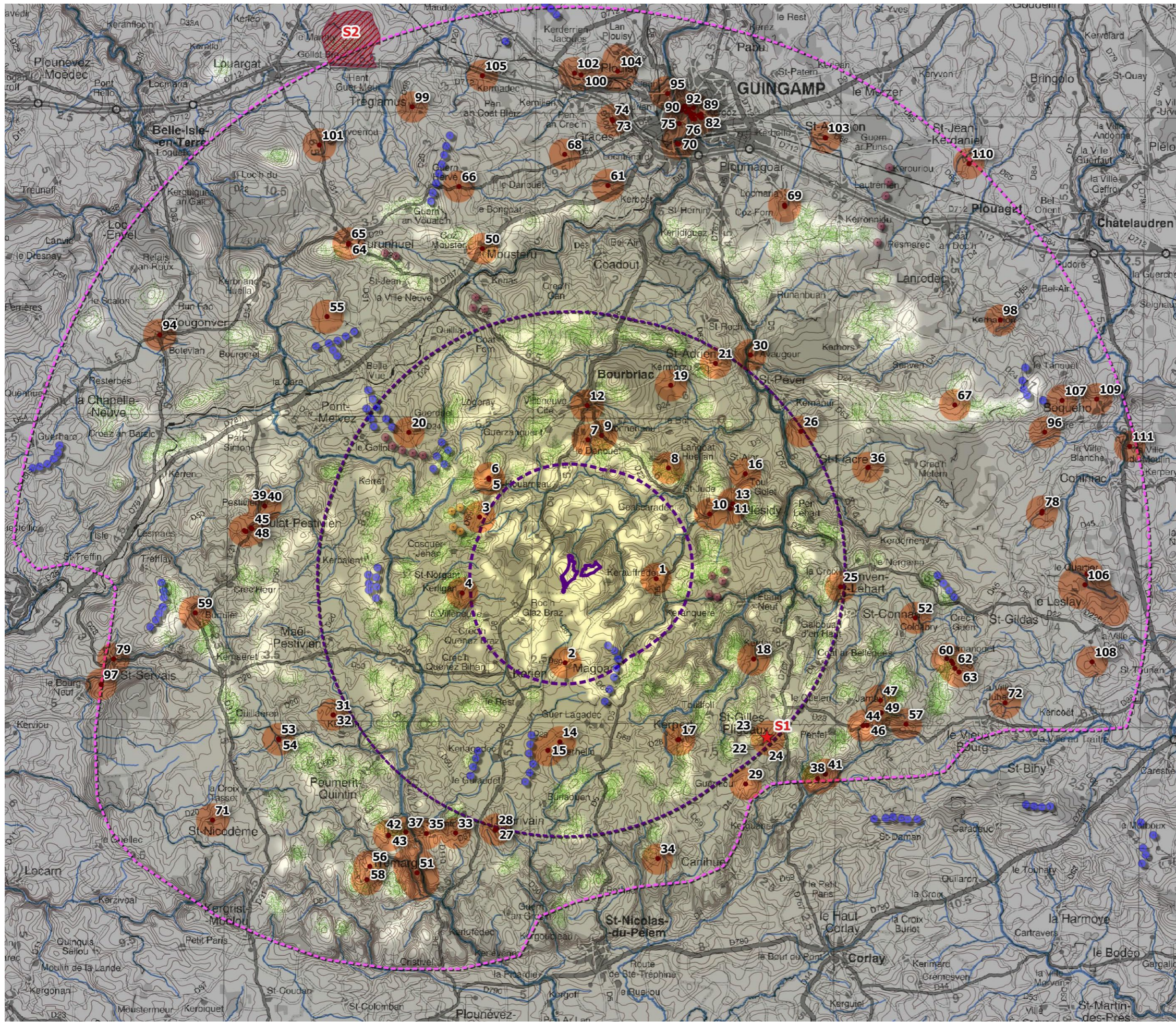
S: site (classé ou inscrit)

2.7.2. Relations visuelles avec le patrimoine de l'aire d'étude rapprochée

2.7.2. A. Avec les monuments historiques protégés

En raison de la densité arborée proche, les deux monuments historiques présents dans l'aire d'étude ont une vue très filtrée, saisonnière et peu perceptible en direction du secteur du projet (photos 51 à 52).

PERCEPTIONS VISUELLES
DANS LES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE ET ÉLOIGNÉE

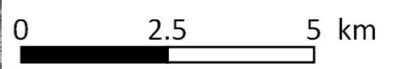


- Patrimoine protégé**
- Monument historique (MH) classé ou inscrit
 - Servitude MH
 - ★ Site classé ponctuel
 - ▨ Site inscrit étendu
- Parcs éoliens en service, autorisés ou en instruction**
- Projet éolien autorisé
 - Parc éolien en service
 - Projet éolien ayant reçu l'avis de l'AE
 - Autre projet éolien en développement

- Aires d'étude**
- ▭ Zone d'implantation potentielle
 - ▭ Aire d'étude rapprochée
 - ▭ Aire d'étude intermédiaire
 - ▭ Aire d'étude éloignée

- Hydrographie**
- Cours d'eau

Les monuments historiques sont numérotés de 1 à 111, en noir. Les sites classés ou inscrits sont numérotés S1 et S2, en rouge. Ils renvoient aux tableaux présentés dans le texte.



Liste des monuments historiques proches (suite)

N° sur carte	Monument	Protection	Surface (m²)	Élément(s) protégé(s)	Commune	Dist. au centre de l'aire d'étude immédiate (km)	Covisibilité avec le secteur du projet	N° photo
MH8	Dolmen sous tumulus Danouédou	classé	242	Dolmen sous tumulus Danouédou (cad. E 49) : classement par liste de 1889	BOURBRIAC	4,6	Sans CV	60
MH9	Croix de chemin en granit	inscrit	6	Croix de chemin en granit : inscription par arrêté du 7 août 1964	BOURBRIAC	4,6	Vue filtrée peu perceptible	61
MH10	Croix du 16e siècle	inscrit	4	Croix du 16e siècle (cad. ZC 66) : inscription par arrêté du 31 mars 1926	PLESIDY	4,8	Sans CV	62
MH11	Calvaire-fontaine	inscrit	18	Calvaire-fontaine (cad. AB 75) : inscription par arrêté du 11 février 1964	PLESIDY	5,4	Sans CV (masque arboré en direction du projet)	
MH12	Église	classé	933	Église (cad. AC 51) : classement par arrêté du 11 octobre 1907	BOURBRIAC	5,5	Sans CV	63
MH13	Chapelle Saint-Yves	inscrit	193	Chapelle Saint-Yves : inscription par arrêté du 31 mars 1926	PLESIDY	5,6	Sans CV	64
MH14	Manoir de Gollodic	inscrit	103	Façades et toitures (cad. B 661, 662) : inscription par arrêté du 6 avril 1972	LANRIVAIN	5,6	Sans CV	65
MH15	Chapelle de Lannégant (ruines)	classé	167	Chapelle de Lannégant (ruines) : classement par arrêté du 18 août 1955	LANRIVAIN	5,9	Sans CV	66
MH16	Manoir de Toulgonec	classé	161	Manoir de Toulgonec : classement par arrêté du 28 mai 1927	PLESIDY	6,4	Sans CV	67
MH17	Église et ossuaire	classé	407	Église et ossuaire : classement par arrêté du 16 février 1921	KERPENT	6,4	Faible CV à vérifier par PM	68
MH18	Abbaye de Coatmalouen	inscrit	1 916	Abbaye de Coatmalouen (vestiges) (cad. B 97, 99, 100) : inscription par arrêté du 28 avril 1964	KERPENT	6,5	Sans CV	69
MH19	Manoir du Léopard	inscrit	8	La façade du manoir, l'entrée de la cour, et l'entrée de la propriété avec ses balustres : inscription par arrêté du 20 janvier 1926	BOURBRIAC	6,9	Sans CV	70
MH20	Calvaire de la Croix-Rouge	inscrit	7	Calvaire de la Croix-Rouge (cad. C 712) : inscription par arrêté du 11 février 1964	PONT-MELVEZ	7,2	CV très partielle à vérifier par PM	71
MH21	Croix du cimetière	inscrit	4	Le socle (cad. B 170) : inscription par arrêté du 22 février 1927	SAINT-ADRIEN	8,2	CV faible, très filtrée à masquée selon la saison	72
MH22	Église Saint-Gilles	classé	625	Classement en totalité ainsi que les murs et le sol des parcelles du cimetière (cad. A 445 et 446) : classement par arrêté du 17 février 2003	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	8,3	Sans CV l'été, très filtré l'hiver	73
MH23	Chapelle Saint-Laurent	classé	148	Chapelle Saint-Laurent (cad. A 440) : classement par arrêté du 22 janvier 1979	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	8,3		
MH24	Fontaine	classé	47	Fontaine : classement par arrêté du 15 mai 1953	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	8,4	Sans CV	
MH25	Calvaire	classé	5	Calvaire (cad. A 1147) : classement par arrêté du 12 octobre 1964	SENVEN-LEHART	8,7	Sans CV	74
MH26	Chapelle Notre-Dame de Restudo	classé	265	Chapelle Notre-Dame de Restudo, y compris les peintures murales : classement par arrêté du 2 novembre 1954	SAINT-PEVER	8,7	CV indirecte lointaine	75

Liste des sites classés et inscrits proches

N° sur carte	Description	Protection	Type	Commune	Dist. au centre de l'aire d'étude immédiate (km)	Covisibilité potentielle	N° photo
AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE							
S1	Église, cimetière et chapelle Saint-Laurent	Classé	site ponctuel	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	8,3	Sans CV l'été, très filtré l'hiver	73



Le Menhir de Caëlonan (MH1) est situé dans un environnement arboré. Depuis ses abords, la vue en direction du projet est masquée, voire fortement filtrée en hiver. Invisible depuis la route, le menhir n'est perçu que par les promeneurs curieux ou intéressés qui font un détour pour s'en approcher.



L'église Saint-Gildas (MH2) est située sur une placette au centre du village de Magoar. La vue en direction du secteur du projet est fortement filtrée par les arbres proches.

2.7.2. B. Avec les éléments du patrimoine non protégé

Quelques éléments de patrimoine peuvent être observés :

- Le menhir de Toul-Dü, proche du menhir de Caëlonan précédemment étudié et implanté à seulement 700 m de la zone d'implantation potentielle du projet, est situé dans un environnement boisé dense qui ne permet aucune relation visuelle avec le secteur du projet.
- La chapelle Sainte-Anne (commune de Plésidy) est bordée de haies d'arbres en direction du projet. Depuis la route proche, le projet sera visible de façon tronquée, mais la chapelle n'est pas perceptible.
- Le manoir du Helloc'h (commune de Bourbriac)
- La fontaine Saint-Gildas (commune de Magoar) n'offre qu'une faible perception très filtrée en direction du secteur du projet (photo 54).
- La chapelle du Médic (commune de Plésidy)

Ces trois derniers monuments sont illustrés ci-après. La plupart ont une perception très faible (étroite, filtrée ou tronquée) du secteur du projet.



La chapelle du Médic (commune de Plésidy) est sur le versant est d'un vallon dont le fond (situé à une centaine de mètres) s'accompagne d'une végétation arborée (à une centaine de mètres) qui filtre et tronque la vue en direction du projet.

Voir page 62 la localisation des prises de vue.



Le manoir du Helloc'h (commune de Bourbriac) est situé à l'arrière d'un boisement qui tronque fortement les vues en direction du secteur du projet. Depuis l'accès principal (photo ci-dessus), le bâtiment principal tronque également la vue. Un photomontage viendra préciser la perception.

2.7.3. Relations visuelles avec le patrimoine de l'aire d'étude intermédiaire

2.7.3. A. Avec les monuments historiques et le site protégé

La liste exhaustive est renseignée dans le tableau page 52 et page 54.

Globalement, les deux tiers des monuments ne présentent pas de covisibilité avec le secteur du projet. Parmi les tiers restant, les covisibilités observées sont systématiquement atténuées (filtrées par des arbres ou tronquées), ce qui en atténue l'impact potentiel.

On note, dans ce paysage où l'arbre - majoritairement à feuillage caduc - est très présent et conditionne la plupart des vues, des variations selon la saisonnalité : les perceptions filtrées en hiver disparaissent au printemps pour réapparaître à l'automne.



La fontaine Saint-Gildas (non protégée) proche du village de Magoar, est située dans un petit bois. La vue en direction du secteur du projet, situé à plus de 2,1 km, est fortement filtrée par les arbres proches.



Le dolmen de Kérivole (MH3) est situé à environ 150 m de la route la plus proche (la route D 69), peu visible depuis celle-ci. Malgré la position dominante du lieu, la perception en direction du projet est tronquée par de la végétation proche. Un photomontage viendra illustrer la perception.



57 Le calvaire du village de Kerlégan (ou Kerligan) (MH4) est situé en contrebas d'un relief qui ferme les perceptions en direction du projet.



59 L'environnement arboré de la chapelle de Darnouët (MH7) offre quelques fenêtres visuelles sur le paysage lointain, laissant apparaître une partie du secteur du projet. Un photomontage viendra illustrer la perception.



58 Croix de calvaire et chapelle de Saint-Houarneau (MH5 et MH6), vus depuis la route D69. Les éléments bâtis ferment la vue, sans pour autant masquer l'horizon en direction du secteur du projet. Un photomontage viendra préciser la covisibilité.



60 Le dolmen sous tumulus Danouédou (MH8) est bordé, en direction du projet, par une haie caduque, doublée à peu de distance par une seconde haie et des bâtiments d'élevage. Le secteur du projet n'est donc pas perceptible.



61 La croix de chemin en granit, rue de Darnouët (MH9) est adossée à une double rangée d'arbres. Au-delà de ce filtre végétal, la vue est ouverte et légèrement dominante. Le secteur du projet est peu perceptible, très filtré par la végétation.

Voir page 62 la localisation des prises de vue.



62 Croix du 16e siècle (MH10) sur la commune de Plésidy. Pas de perception en direction du secteur du projet.



65 Le manoir de Gollodic (MH14, photo du haut) est situé dans un environnement très arboré qui crée une ambiance intimiste, sans contact visuel avec l'extérieur du domaine. Depuis l'entrée (photo ci-dessus), un alignement d'arbres masque également les perceptions en direction du projet.



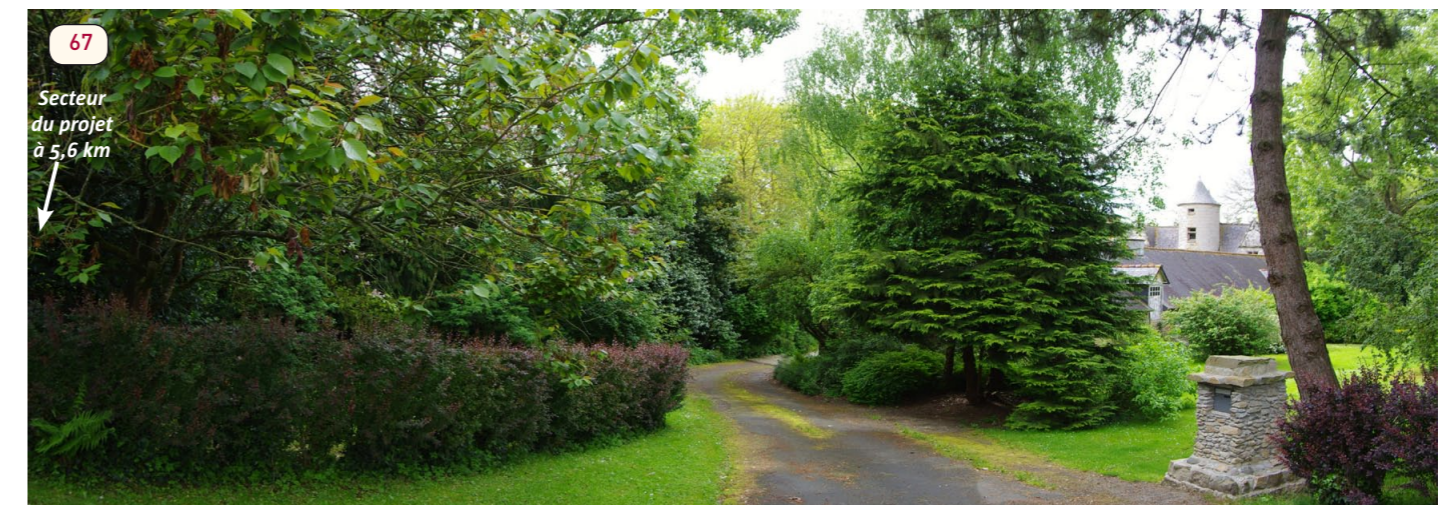
66 Chapelle de Lannégant (MH15) : pas de perception en direction du secteur du projet.



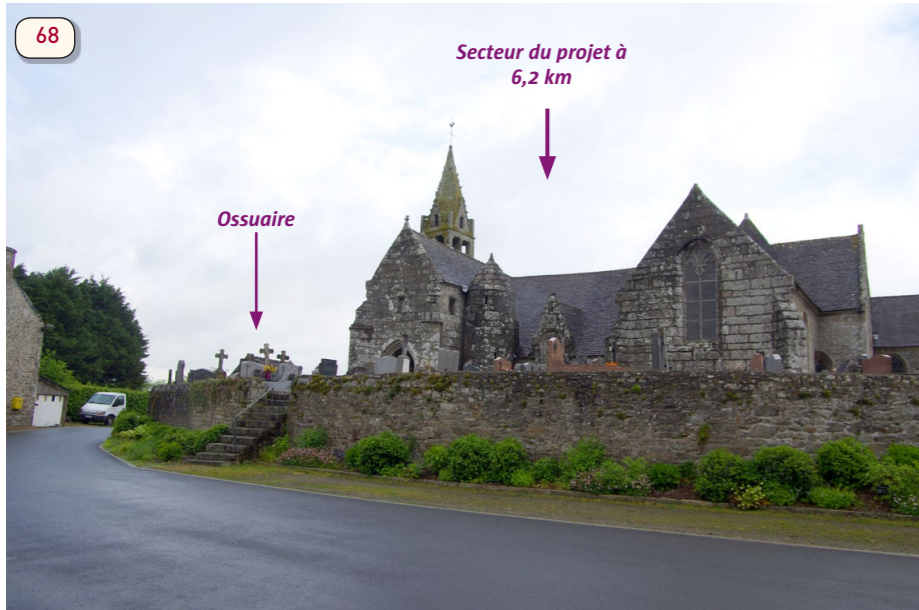
63 Église de Bourbriac (MH12). Pas de perception en direction du secteur du projet. Les relations visuelles depuis les abords sont étudiées page suivante.



64 La chapelle Saint-Yves (MH13) et son calvaire (non protégé) sont situés au centre du village de Plésidy, entourés d'éléments bâtis et de quelques arbres qui masquent la vue en direction du projet.



67 Le manoir de Toulgonec (MH16), situé dans un environnement très arboré, n'offre pas de perception en direction du secteur du projet.



Église et ossuaire (MH17) à Kerpert



Abbaye de Coatmalouen (MH18). Pas de perception en direction du projet en raison du relief.



L'église et l'ossuaire (MH17) de Kerpert sont situés au centre du village. La position dominante du village permet des vues très lointaines, mais la forte présence arborée filtre ou masque les vues, notamment en direction du projet (comme ci-dessus, depuis le cimetière situé en position dominante qui entoure l'église).



Depuis le manoir du Lézard (MH19) et ses abords, la vue en direction du projet est fermée par un boisement proche. La chapelle proche (non protégée, photo du haut) est également dans ce cas.

Voir page 62 la localisation des prises de vue.



71
 Depuis le calvaire de la Croix-Rouge (MH20), le secteur du projet est partiellement masqué par la végétation. D'autres éoliennes sont visibles à proximité : le parc éolien de Bourbriac se trouve à l'arrière du bosquet (éolienne visible sur la photo), tandis que deux autres parcs éoliens sont également visibles (hors photo) : Pont-Melvez à environ 580 m à l'arrière de l'observateur et Maël-Pestivien sur le côté à 4,6 km.



Église de Saint-Gilles-Pligeaux (MH22)



Chapelle Saint-Laurent (MH23)



72
 Croix du cimetière de Saint-Adrien (MH21). Depuis les abords de la croix, l'horizon en direction du projet est perceptible, quoique très filtré par la végétation. La covisibilité est faible, quasiment invisible en période de feuillaison et reste très filtrée en hiver.

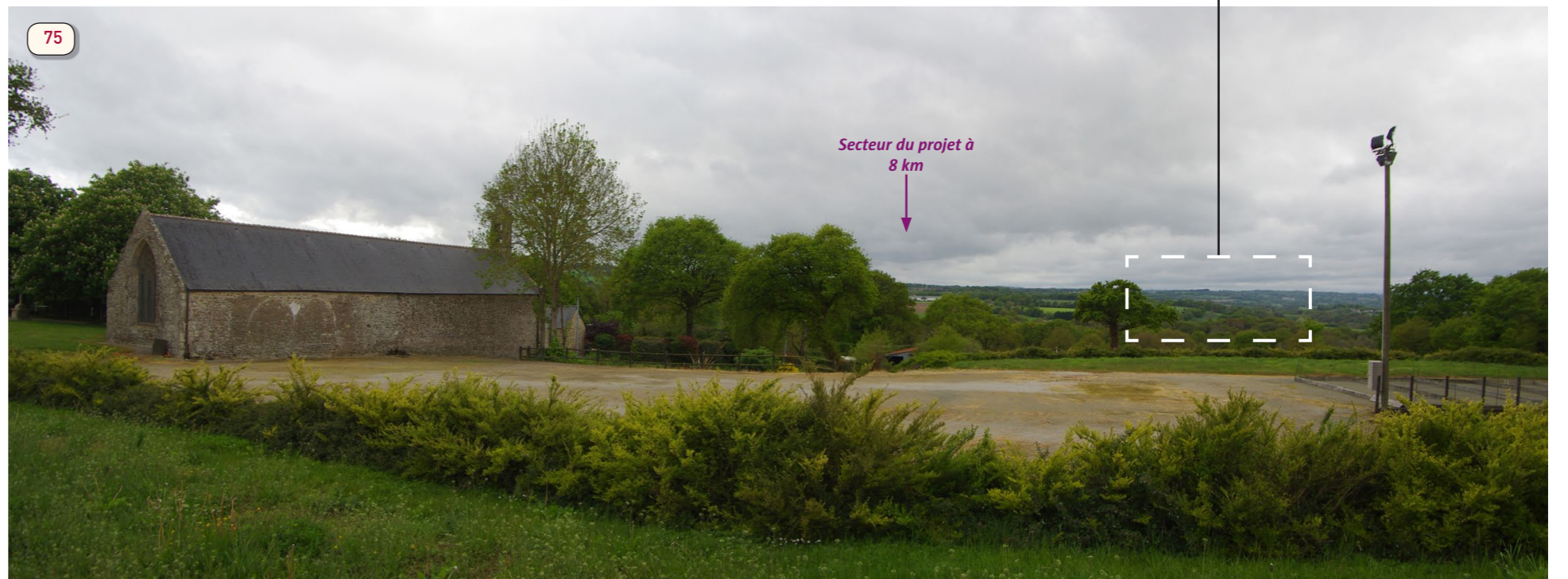


73
 Au centre du village de Saint-Gilles-Pligeaux, ce site regroupe l'église Saint-Gilles (MH22), la chapelle Saint-Laurent (MH23) et, à peu de distance, une fontaine (MH24). L'église, le cimetière et la chapelle font également partie du site classé (Sc1). Depuis l'ensemble du site, la vue en direction du projet est masquée par des haies et un boisement proches. L'hiver, elle sera très filtrée, à peine perceptible. La fontaine, située dans une rue proche et en contrebas, ne présente pas de covisibilité, la vue étant fermée par le relief et le bâti.

Voir page 62 la localisation des prises de vue.

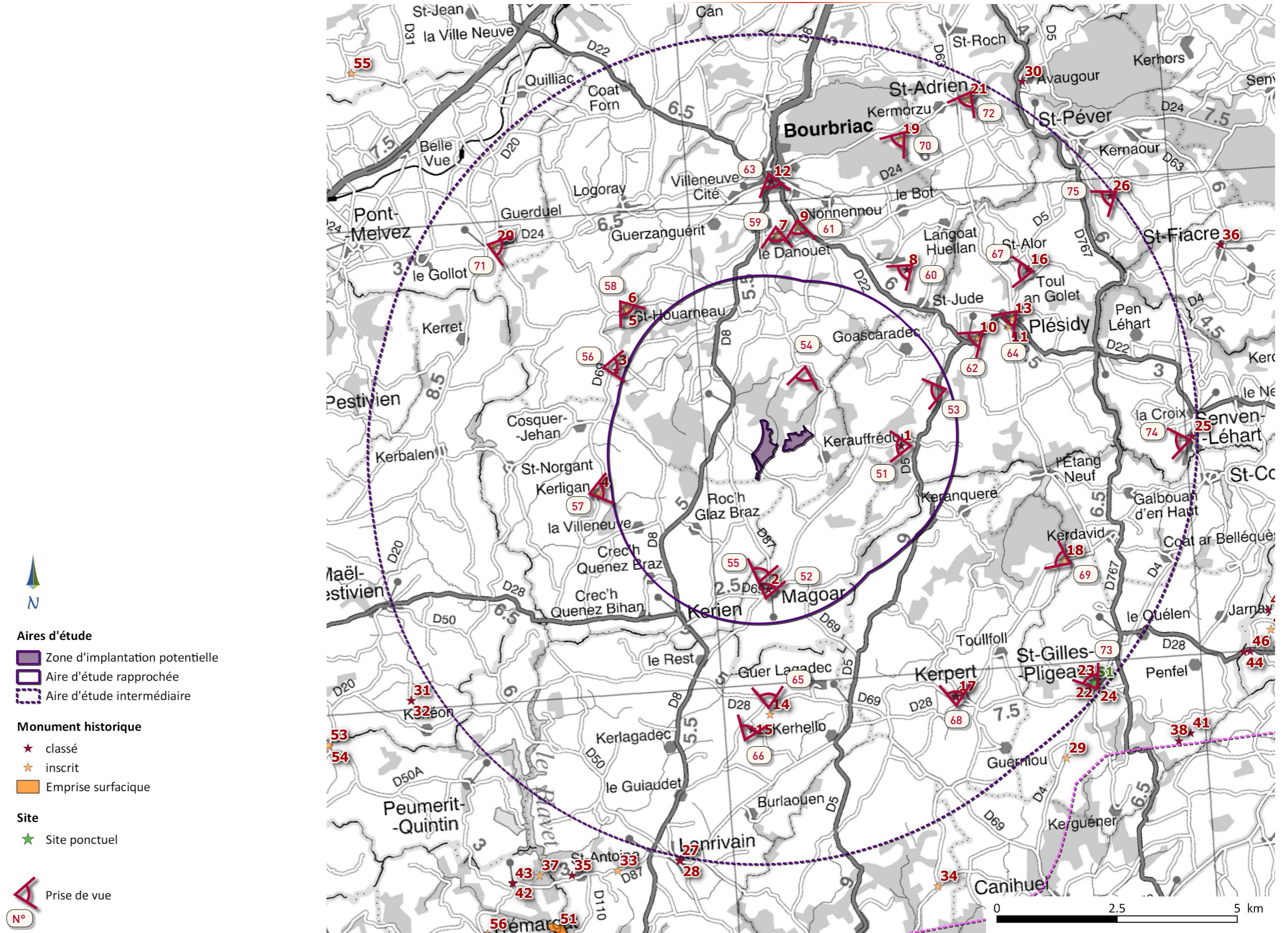


Le calvaire (MH25) est situé au pied de l'église, au centre du village de Senven-Léhart. L'environnement bâti ferme les vues en direction du secteur du projet.



La chapelle Notre-Dame de Restudo (MH26) occupe une position dominante à flanc de coteau sur le versant est de la vallée du Trieux. Le terrain, partiellement bordé d'arbres, laisse cependant passer le regard en direction du lointain et, entre autres, en direction du secteur du projet. Il est également possible d'apercevoir les éoliennes du parc de Magoar/Kerpert situé à une distance similaire (9,5 km).

LOCALISATION DES PRISES DE VUE RELATIVES AU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER
DES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE ET RAPPROCHÉE



2.7.4. Relations visuelles avec le patrimoine de l'aire d'étude éloignée

2.7.4. A. Avec les monuments historiques protégés

La liste exhaustive est renseignée dans le tableau ci-dessous et pages suivantes.

En raison du relief, mais aussi, et surtout, de la forte présence arborée, **la quasi totalité des monuments historiques ne présentent pas de covisibilité**. On ne note qu'une perception très lointaine depuis les abords des tumulus de Keranhouët, monument dont l'enjeu peut être considéré comme négligeable au vu de l'éloignement, de l'absence d'accès (et donc de fréquentation), et en raison de la présence d'autres parcs éoliens, dont l'un, proche, est nettement plus marquant.

Liste des monuments historiques éloignés

N° sur carte	Monument	Protection	Surface (m ²)	Élément(s) protégé(s)	Commune	Dist. au centre de l'aire d'étude immédiate (km)	Covisibilité avec le secteur du projet	N° photo
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MH27	Calvaire et ossuaire	classé	19	Calvaire et ossuaire: 1548	LANRIVAIN	8,9	Sans CV	76
MH28	Église	classé	14	Porche : classement par arrêté du 7 février 1931	LANRIVAIN	8,9		
MH29	Tumulus de Colleredo	inscrit	678	Tumulus de Colleredo (cad. D 292) : inscription par arrêté du 10 avril 1969	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	8,9	Sans CV (situation au cœur d'un boisement)	
MH30	Chapelle d'Avaugour	classé	244	Chapelle d'Avaugour (cad. A 236) : classement par arrêté du 24 juillet 1957	SAINT-PEVER	9,1	Sans CV	77
MH31	Dolmen	classé	6	Dolmen : classement par arrêté du 12 août 1969	MAEL-PESTIVIEN	9,3	Sans CV	78
MH32	Stèle protohistorique	inscrit	1	Stèle protohistorique (cad. C 969) : inscription par arrêté du 5 septembre 1964	MAEL-PESTIVIEN	9,3		
MH33	Croix du 18e siècle	inscrit	6	Croix du 18e siècle (non cadastré , domaine public) : inscription par arrêté du 22 décembre 1927	LANRIVAIN	9,4	Sans CV	79
MH34	Croix de Kerléouret	inscrit	3	Croix de Kerléouret : inscription par arrêté du 11 juin 1964	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	9,8	Sans CV (fermeture par le relief)	
MH35	Chapelle Saint-Antoine	classé	199	Chapelle Saint-Antoine : classement par arrêté du 18 avril 1932	LANRIVAIN	9,9	Sans CV	80
MH36	Église et ossuaire	classé	9	Portail de la façade Sud et ossuaire du cimetière (cad. ZA 883) : classement par arrêté du 17 juillet 1915	SAINT-FIACRE	10,1	Sans CV	81
MH37	Manoir de Lampoul Izellan	inscrit	273	Façades et toitures (cad. A 558) : inscription par arrêté du 5 octobre 1964	TREMARGAT	10,2	Sans CV	82
MH38	Menhir de Kergornec n° 2	classé	9	Menhir de Kergornec n° 2 (cad. C 594) : classement par arrêté du 29 octobre 1971	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	10,4	Sans CV (fermeture visuelle par la densité arborée)	
MH39	Chapelle Saint-Blaise et son cimetière (partie inscrite)	inscrit	2 177	Chapelle et cimetière, à Pestivien : inscription par arrêté du 13 janvier 1964	BULAT-PESTIVIEN	10,5	Sans CV	83
MH40	Chapelle Saint-Blaise et son cimetière (partie classée)	classé	7	Calvaire, dans l'ancien cimetière : classement par arrêté du 15 avril 1911	BULAT PESTIVIEN	10,5		
MH41	Menhir de Kergornec	classé	5	Menhir de Kergornec (cad. C 1094) : classement par arrêté du 1er mars 1971	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	10,5	Sans CV (fermeture visuelle par la densité arborée)	
MH42	Menhir	classé	14	Menhir (cad. A 598 (2ème feuille)) : classement par arrêté du 18 janvier 1968	TREMARGAT	10,6	Sans CV (situation au cœur d'un boisement)	
MH43	Menhir	classé	8	Menhir (cad. A 942 (2ème feuille)) : classement par arrêté du 18 janvier 1968	TREMARGAT	10,6		
MH44	Menhir de Crec'h Ogel	classé	3	Menhir de Crec'h Ogel (cad. B 681) : classement par arrêté du 29 octobre 1971	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	10,7	Sans CV (vue fermée par le relief)	
MH45	Église Notre-Dame de Bulat	classé	738	Église Notre-Dame de Bulat : classement par arrêté du 16 septembre 1907	BULAT-PESTIVIEN	10,7	Sans CV	84
MH46	Menhir christianisé	classé	2	Menhir christianisé dit Croix de Pasquiou (cad. A 650 (2ème feuille)) : classement par arrêté du 5 août 1964	LE VIEUX-BOURG	10,8	Sans CV (vue fermée par le relief et un bosquet)	

N° sur carte	Monument	Protection	Surface (m ²)	Élément(s) protégé(s)	Commune	Dist. au centre de l'aire d'étude immédiate (km)	Covisibilité avec le secteur du projet	N° photo
MH47	Menhir de Pasquiou	classé	2	Menhir de Pasquiou (cad. A 684 (2ème feuille)) : classement par arrêté du 21 décembre 1965	LE VIEUX-BOURG	10,8	Sans CV (vue fermée par le relief)	
MH48	Fontaines du Coq, de la Vierge et des Sept Saints de Bretagne	classé	81	Trois fontaines : classement par arrêté du 10 septembre 1913	BULAT-PESTIVIEN	10,8	Sans CV (vue fermée par le relief et les alignements d'arbres le long de la D50 / par le bâti aux abords de l'église)	
MH49	Dolmen de Pasquiou	inscrit	8	Dolmen de Pasquiou (cad. A 624 (2ème feuille)) : inscription par arrêté du 1er juillet 1966	LE VIEUX-BOURG	11,0	Sans CV (vue fermée par le relief)	
MH50	Église	inscrit	9	Clocher (cad. C 368) : inscription par arrêté du 7 décembre 1925	MOUSTERU	11,1	Sans CV	85
MH51	Camp protohistorique de Toul-Goulic	inscrit	174 898	Camp protohistorique de Toul-Goulic (cad. B 352, 356 à 360 (2ème feuille)) : inscription par arrêté du 28 décembre 1965	TREMARGAT	11,2	Sans CV	86
MH52	Allée couverte du Parc-Kerdic	classé	24	Allée couverte du Parc-Kerdic (cad. B 484) : classement par arrêté du 30 juillet 1963	SAINT-CONNAN	11,2	Sans CV (site enfoui dans la végétation, vue depuis les abords fermée par des haies proches)	
MH53	Chapelle du Loch	inscrit	261	Chapelle du Loch : inscription par arrêté du 22 mars 1930	PEUMERIT-QUINTIN	11,2	Sans CV	87
MH54	Croix de cimetière du Loch	inscrit	2	Croix de cimetière du Loch : inscription par arrêté du 22 mars 1930	PEUMERIT-QUINTIN	11,2	Sans CV	
MH55	Chapelle Saint-Fiacre	inscrit	4 160	Chapelle Saint-Fiacre, le placître et les arbres qui l'entourent (cad. E 527) : inscription par arrêté du 22 juin 1964	GURUNHUEL	11,7	Sans CV (chapelle dans un bosquet; vue fermée par la végétation)	
MH56	Église, croix et cimetière	inscrit	948	Façade Sud de l'église, clôture du cimetière et les deux croix placées sur le mur d'enceinte (cad. A 892, 893)	TREMARGAT	11,8	Sans CV	88
MH57	Menhir de Porzic	classé	9	Menhir de Porzic (cad. A 524 (2ème feuille)) : classement par arrêté du 18 octobre 1965	LE VIEUX-BOURG	11,9	Sans CV (site enfoui dans la végétation, vue depuis les abords fermée par des haies proches)	
MH58	Menhir de Parc-ar-Menhir	inscrit	4	Menhir de Parc-ar-Menhir (cad. B1 117) : inscription par arrêté du 8 février 1967	TREMARGAT	12,2		
MH59	Chapelle de Burthulet	classé	3 596	Chapelle de Burthulet et son placître, y compris le mur de clôture et le calvaire (cad. C 541) : classement par arrêté du 17 décembre 1968	SAINT-SERVAIS	12,6	Sans CV	89
MH60	Tumulus de Keranhouët (trois)	inscrit	479	Tumulus de Keranhouët (trois) (cad. C 510, 512, 515, 518 (3ème feuille)) : inscription par arrêté du 31 août 1964	SAINT-GILDAS	12,6	CV partielle lointaine peu significative depuis les abords	90
MH61	Château de Kéranno	inscrit	556	Château de Kéranno (cad. C 385) : inscription par arrêté du 18 novembre 1965	GRACES	12,7	Sans CV (vue masquée par le relief)	
MH62	Menhir de Keranhouët	inscrit	2	Menhir de Keranhouët (cad. C 509 (3ème feuille)) : inscription par arrêté du 23 septembre 1965	SAINT-GILDAS	12,8	Sans CV	90
MH63	Menhir de Betudo	inscrit	4	Menhir de Betudo : inscription par arrêté du 22 septembre 1969	LE VIEUX-BOURG	13,0	Sans CV	
MH64	Église et calvaire du cimetière (partie classée)	classé	11	Calvaire : classement par arrêté du 27 juin 1928	GURUNHUEL	13,1	Sans CV	91
MH65	Église et calvaire du cimetière (partie inscrite)	inscrit	401	Église : inscription par arrêté du 20 janvier 1926	GURUNHUEL	13,1		
MH66	Croix	inscrit	4	Croix (cad. non numéroté , domaine public) : inscription par arrêté du 31 mars 1926	MOUSTERU	13,2	Sans CV	92
MH67	Château de Perrien (ruines)	inscrit	4	La cheminée à cariatides, en granit gris : inscription par arrêté du 10 septembre 1928	LANRODEC	13,6	Sans CV (situation au cœur d'une forêt)	
MH68	Manoir de Kérurien	inscrit	6	Portail (cad. C 53) : inscription par arrêté du 31 janvier 1964	GRACES	13,7	Sans CV (vue masquée par le bâti proche et la végétation)	

N° sur carte	Monument	Protection	Surface (m ²)	Élément(s) protégé(s)	Commune	Dist. au centre de l'aire d'étude immédiate (km)	Covisibilité avec le secteur du projet	N° photo
MH69	Manoir de Locmaria	inscrit	454	Façades et toitures du corps de logis (à l'exception de la tour d'angle) et de la chapelle, à l'intérieur, escalier et salle à manger (cad. B 615) : inscription par arrêté du 23 décembre 1985	PLOUMAGOAR	13,8	Sans CV (situation au cœur d'un bois)	
MH70	Abbaye Sainte-Croix (ancienne)	inscrit	841	Manoir abbatial et les restes de l'église : inscription par arrêté du 2 décembre 1926	GUINGAMP	14,4	Sans CV (vue masquée par la végétation et la densité urbaine)	
MH71	Église, cimetière et croix	inscrit	1 833	Église, cimetière et croix (cad. C 288, 289) : inscription par arrêté du 19 février 1964	SAINT-NICODEME	14,4	Sans CV	93
MH72	Menhir dit Pont-aux-Prêtres	classé	3	Menhir dit du Pont-aux-Prêtres ou de la Ville-Juhel (cad. B 254 (2ème feuille)) : classement par décret du 29 septembre 1967	LE VIEUX-BOURG	14,7	Sans CV (vue masquée par un boisement proche)	
MH73	Église	classé	410	Église : classement par arrêté du 1er juillet 1907	GRACES	14,9	Sans CV (vue masquée par des bâtiments et un talus proches)	
MH74	Croix du 16e siècle	inscrit	3	Croix du 16s : inscription par arrêté du 22 février 1926	GRACES	14,9	Sans CV (vue masquée par un talus proche)	
MH75	Château des Salles	inscrit	666	Château des Salles (cad. A 754) : inscription par arrêté du 27 avril 1964	GUINGAMP	15,1	Sans CV (vue fermée par l'environnement boisé)	
MH76	Château	inscrit	3 763	Les restes du château : inscription par arrêté du 20 janvier 1926	GUINGAMP	15,3	Sans CV	96
MH77	Château	inscrit	296	Les restes du château : inscription par arrêté du 20 janvier 1926	GUINGAMP	15,4		
MH78	Deux menhirs de Kergoff	classé	9	Deux menhirs de Kergoff (cad. B 1061 (3ème feuille)) : classement par arrêté du 25 avril 1966	BOQUEHO	15,4	Sans CV (situation au cœur d'un bois)	
MH79	Église	classé	558	Église (cad. AB 40) : classement par arrêté du 31 octobre 1912	SAINT-SERVAIS	15,5	Sans CV	94
MH80	Église Notre-Dame du Bon-Secours	classé	1 659	Église Notre-Dame du Bon-Secours (cad. 1997 AH 118) : classement par journal officiel du 18 avril 1914	GUINGAMP	15,5	Sans CV (vues fermées par la densité du bâti urbain)	97
MH81	Couvent des Ursulines (partie inscrite de 1925)	inscrit	322	Façades et toitures de l'ancienne chapelle : inscription par arrêté du 15 mai 1925	GUINGAMP	15,5		
MH82	Couvent des Ursulines (partie inscrite de 1986)	inscrit	589	Façades et toitures des bâtiments conventuels (cad. AI 148)	GUINGAMP	15,5		
MH83	Maison du 16e siècle	inscrit	158	Maison du 16e s. : inscription par arrêté du 2 décembre 1926	GUINGAMP	15,5		97
MH84	Maison du 17e siècle	inscrit	3	Porte : inscription par arrêté du 2 décembre 1926	GUINGAMP	15,5		97
MH85	Maison (21 rue Notre-Dame)	inscrit	2	Porte du 16e s. : inscription par arrêté du 2 décembre 1926	GUINGAMP	15,5		
MH86	Couvent des religieuses hospitalières (ancien)	classé	1 282	Chapelle, cloître et bâtiments en aile (cad. 1997 AI 143) : classement par décret du 12 octobre 1913	GUINGAMP	15,5		
MH87	Fontaine La Pompe	classé	1	Fontaine, dite La Pompe : classement par arrêté du 25 juillet 1902	GUINGAMP	15,5		97
MH88	Maison du 16e siècle	classé	111	Façades et toiture : classement par arrêté du 5 février 1923	GUINGAMP	15,5		98
MH89	Prison (ancienne)	inscrit	3 045	Prison en totalité y compris le mur d'enceinte (cad. 1997 AI 92) : classement par arrêté du 15 décembre 1997	GUINGAMP	15,6		
MH90	Remparts	inscrit	523	Remparts (restes) (cad. 716, 710p, 799, 505, 506, 502, 502p, 499, 496, 495, 487, 481, 509 à 518, 420, 443, 439, 438, 435, 434, 430, 428, 425, 377, 377p, 369, 357, 368p, 358, 368, 353, 13, 30bis, 28) : inscr. par arrêté du 30 août 1943	GUINGAMP	15,6		
MH91	Maison (50 place du Centre)	inscrit	46	Façades et toitures (cad. C 330p) : inscription par arrêté du 15 juin 1967	GUINGAMP	15,6		
MH92	Maison du 16e siècle	classé	140	Maison du 16e siècle (cad. 1997 AH 14) : classement par arrêté du 7 janvier 1943	GUINGAMP	15,6		
MH93	Maison (42 place du Centre)	inscrit	3	Porte du 16s sur la cour : inscription par arrêté du 2 décembre 1926	GUINGAMP	15,6		

N° sur carte	Monument	Protection	Surface (m²)	Élément(s) protégé(s)	Commune	Dist. au centre de l'aire d'étude immédiate (km)	Covisibilité avec le secteur du projet	N° photo
MH94	Église	inscrit	720	Église (cad. AC 164) : inscription par arrêté du 20 janvier 1926	PLOUGONVER	15,7	Sans CV (vue masquée par l'environnement bâti du village)	
MH95	Manoir de Roudourou	inscrit	7 898	Manoir de Roudourou, avec son parc et son portail d'entrée (cad. E3 888 à 892) : inscription par arrêté du 23 novembre 1964	GUINGAMP	16,0	Sans CV (contexte urbain et arboré fermant les vues)	
MH96	Chapelle ND-de-de-Pitié	classé	260	Chapelle : classement par arrêté du 18 mai 1946	BOQUEHO	16,0	Sans CV	95
MH97	Menhirs de Kerbernès (deux)	classé	6	Menhirs de Kerbernès (deux) : classement par décret du 5 janvier 1925	SAINT-SERVAIS	16,0	Sans CV (vue fermée par un relief boisé)	
MH98	Polissoir	classé	6	Polissoir (cad. D 320) : classement par arrêté du 5 novembre 1971	PLOUAGAT	16,2	Sans CV (situation au cœur d'un bois)	
MH99	Croix de chemin en pierre	inscrit	0	Croix de chemin, en pierre : inscription par arrêté du 5 octobre 1964	TREGLAMUS	16,2	Sans CV (vue fermée par des habitations)	
MH100	Chapelle Saint-Antoine	inscrit	2	Porte (cad. E 585) : inscription par arrêté du 22 février 1926	PLOUISY	16,3	Sans CV (situation au cœur d'un bois)	
MH101	Tumulus dit An Dossen	classé	3 823	Tumulus dit An Dossen : classement par arrêté du 27 août 1946	LOUARGAT	16,4	Sans CV (vue fermée par le relief lointain)	
MH102	Manoir de Kérisac	inscrit	367	Manoir de Kérisac : inscription par arrêté du 22 février 1926	PLOUISY	16,4	Sans CV (vue masquée par le contexte arboré)	
MH103	Stèles gauloises (groupe de cinq), sur un terrain communal en bordure de route	classé	22	Stèles gauloises (groupe de cinq) : classement par arrêté du 13 janvier 1958	SAINT-AGATHON	16,4	Sans CV (vue fermée par plusieurs haies)	
MH104	Château de Kernabat	inscrit	43 238	Château de Kernabat en totalité ainsi que les communs, le colombier, les parcelles correspondant aux jardins, terrasses, mail avec les murs (cad. 1997 E 428 à 430, 444 à 450, 1775, 1776) : inscription par arrêté du 22 octobre 1997	PLOUISY	16,5	Sans CV (vue masquée par le contexte arboré)	
MH105	Croix de chemin du 14e siècle	inscrit	3	Croix de chemin du 14e siècle, en pierre (cad. C 142) : inscription par arrêté du 7 octobre 1964	TREGLAMUS	16,6	Sans CV (vue fermée par des bosquets)	
MH106	Domaine de Beaumanoir	inscrit	243 833	Domaine de Beaumanoir (également sur la commune de Cohiniac) : château, communs et parc (cad. A 1 à 5, 28 à 35, 47, 49)	LE LESLAY	16,7	Sans CV (vue masquée par le contexte arboré et le relief)	
MH107	Croix des Botmiliau	classé	4	Croix des Botmiliau : inscription par arrêté du 31 mars 1926	BOQUEHO	16,9	Sans CV (vue fermée par le relief et un talus proche)	
MH108	Stèle protohistorique de Kerbrun	classé	2	Stèle protohistorique de Kerbrun (cad. C 205 (1ère feuille)) : classement par arrêté du 5 août 1964	LE VIEUX-BOURG	17,2	Sans CV (vue fermée par un boisement)	
MH109	Croix Saint-Yves	inscrit	4	Croix Saint-Yves : inscription par arrêté du 9 mars 1927	BOQUEHO	18,0	Sans CV (vue fermée par des arbres sur l'horizon)	
MH110	Croix de Kerfontan	classé	2	Croix de Kerfontan : classement par arrêté du 22 février 1926	SAINT-JEAN-KERDANIEL	18,6	Sans CV (vue fermée par le relief)	
MH111	Menhir dit du Pré de Camet	classé	6	Menhir dit du Pré de Camet (cad. C 688 (4ème feuille)) : classement par arrêté du 20 juillet 1964	PLOUVARA	18,6	Sans CV (situation en fond de vallée boisée)	

Site classé éloigné

N° sur carte	Description	Protection	Type	Surface (ha)	Commune	Dist. au centre de l'aire d'étude immédiate (km)	Covisibilité potentielle	N° photo
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
S2	Collines du Ménez Bré et leurs abords, chapelle Saint Hervé	Inscrit	Site étendu	284	LOUARGAT	17,8	CV potentielle lointaine	99



L'église (MH28), le calvaire et l'ossuaire (MH27) sont situés sur la place du village à Lanrivain. Les éléments bâtis qui entourent la place ferment les vues en direction du secteur du projet.

Le dolmen (MH31) et la stèle protohistorique (MH32) sont situés le long d'une haie arborée sur la commune de Maël-Pestivien, dans un paysage de petites parcelles bordées de haies bocagères qui ferment les vues, notamment en direction du secteur du projet.

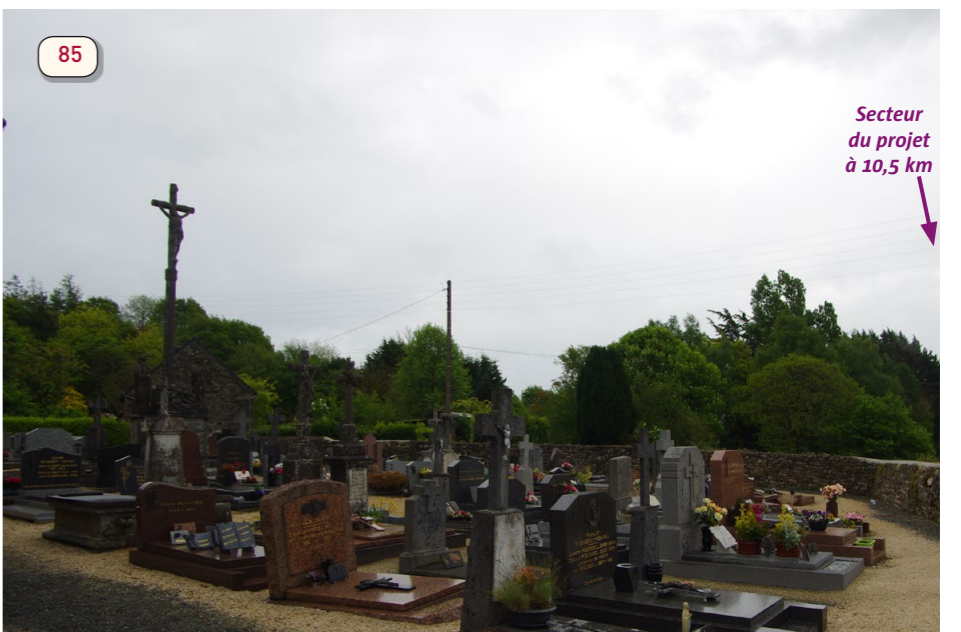
Depuis le pied de la chapelle Saint-Antoine (MH35), sur la commune de Lanrivain, la vue en direction du projet est fermée par le relief et la végétation.

Voir page 73 la localisation des prises de vue.



À l'arrière de la chapelle d'Avaugour (MH30), le relief et une forêt ferment la vue.

Croix du 18e siècle (MH33) sur la commune de Lanrivain. La vue en direction du projet est fermée par la végétation. Pas de covisibilité potentielle.



L'église et l'ossuaire de Saint-Fiacre (MH36) sont situés dans un espace urbain resserré, sans vue longue vers l'extérieur. Il n'y a donc pas de covisibilité potentielle.

Depuis la chapelle Sainte-Blaise et son cimetière (MH39 et MH40), la vue en direction du projet est fermée par des haies et des bois.

L'église Notre-Dame (MH50), située au centre du village de Moustéru, offre, en direction du projet, une vue fermée par la végétation et le toit d'une maison.



Entouré de bois et en retrait d'un relief, le manoir de Lampoul Izellan (MH37) n'a aucune perception en direction du projet.

Église Notre-Dame de Bulat (MH45) : aucune covisibilité potentielle, ni depuis le pied de l'église où le bâti proche ferme la vue, ni depuis ce point de vue situé à l'entrée du village.



Le camp protohistorique de Toul-Goulic (MH51) s'étend sur des gorges encaissées couvertes de forêt. Aucune perception en direction du secteur du projet n'est possible.



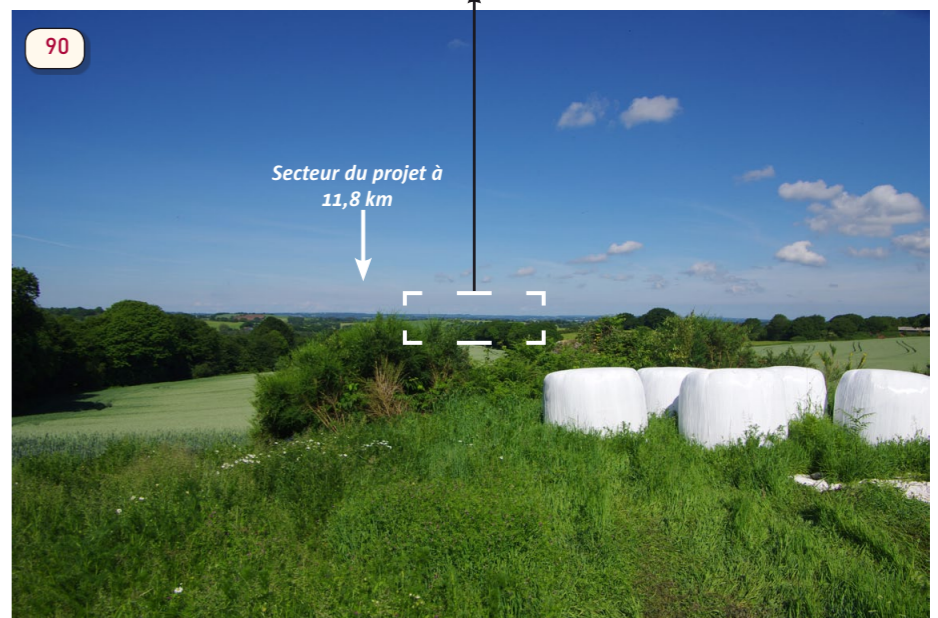
La chapelle du Loch (MH53) et la croix de cimetière du Loch (MH54) sont situées dans un environnement boisé. La vue en direction du secteur du projet est fermée par la végétation.



Église, croix et cimetière (MH56) à Trémargat : depuis les abords, la vue en direction du projet est fermée par des bâtiments proches.



Chapelle de Burthulet (MH59) : au-delà des arbres qui entourent la chapelle, la vue en direction du secteur du projet est masquée par des haies d'arbres persistants. Pas de covisibilité potentielle.



Les tumulus de Keranhouët (trois éléments - MH60), le menhir de Keranhouët (MH62) et le menhir de Betudo (MH63) sont répartis sur le sommet de coteau, en léger retrait de la rupture de pente, dans des parcelles cultivées bordées de haies basses et (rarement) de quelques arbres. La photo ci-dessus a été prise «en avant» des monuments, au niveau de la rupture de pente, là où le premier plan se dégage et offre une vue panoramique. Elle permet de constater la présence à l'horizon des parcs éoliens de Bourbriac (5 éoliennes) et de Pont-Melvez (14 éoliennes). Le projet éolien de Plésidy est situé dans l'axe du secteur du projet, à 7,8 km. Sur le côté, les éoliennes du parc de Saint-Gildas apparaissent également, très proches (2,3 km). À l'approche des menhirs, la vue panoramique se referme rapidement en raison du relief proche et de la végétation. Les tumulus, non visibles depuis la route, présentent depuis leurs abords une covisibilité partielle lointaine et non significative, au vu du contexte.

Voir page 73 la localisation des prises de vue.



La chapelle Notre-Dame de Pitié (MH96) est située dans un enclos arboré qui masque les vues en direction du secteur du projet.

Église et calvaire du cimetière de Gurunhuel (MH64 et MH65) : depuis l'intérieur du cimetière, la vue en direction du secteur du projet est fermée par des bâtiments et des arbres.

Église, cimetière et croix (MH71) à Saint-Nicodème. Sans covisibilité potentielle.



Croix (MH66) sur la route D 54 (commune de Moustery) : la vue en direction du projet est fermée par un boisement.

Église de Saint-Servais (MH79) : la vue est fermée par des éléments bâtis. Pas de covisibilité potentielle.

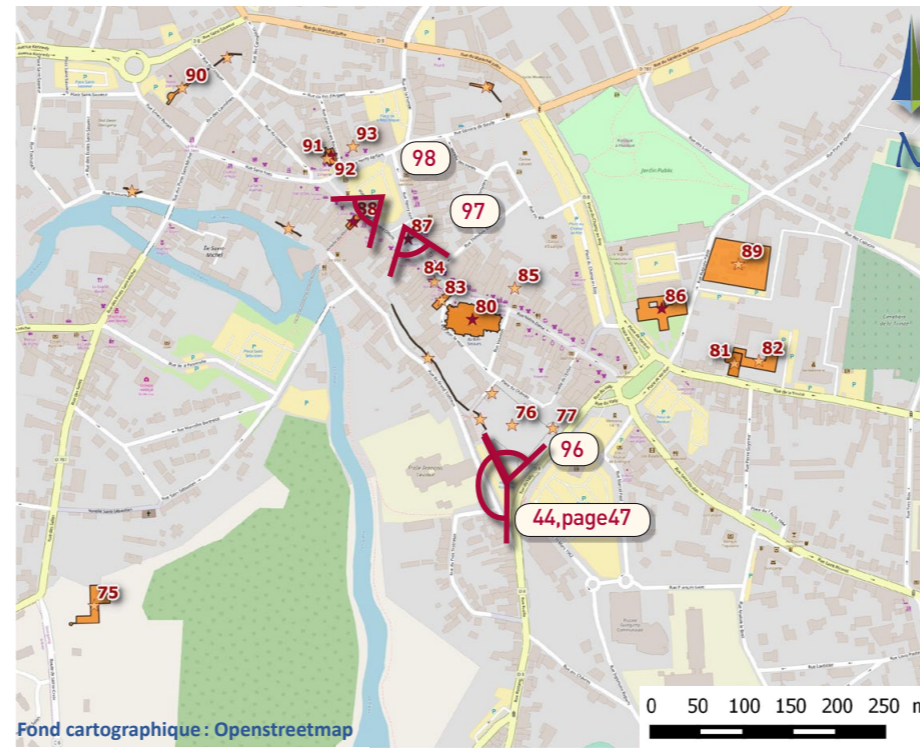
Voir page 73 la localisation des prises de vue.

Les monuments historiques sur la commune de Guingamp

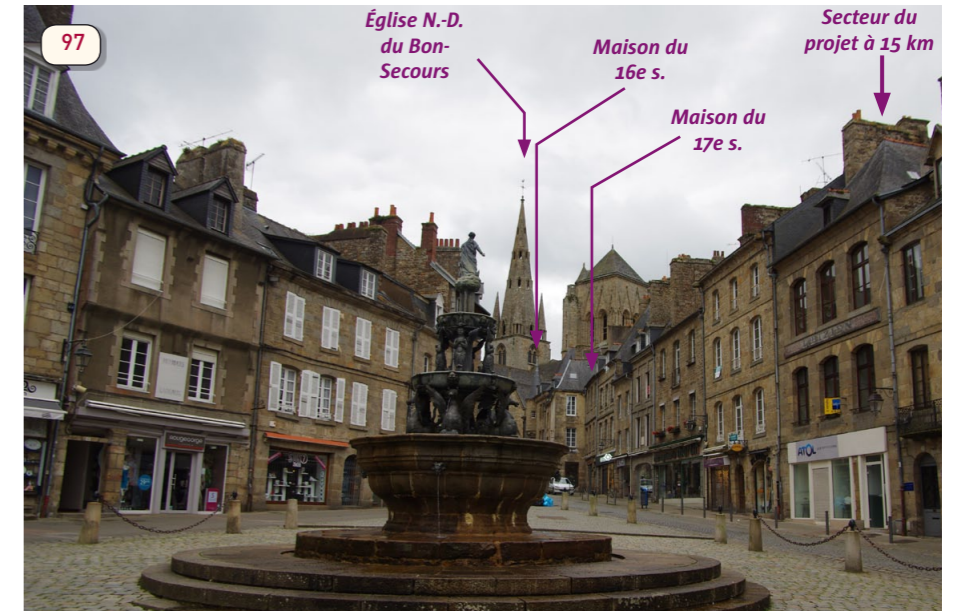
La densité urbaine de Guingamp et de ses faubourgs ferme toute les vues longues ce qui, à cette distance d'environ 15 km et en l'absence de relief particulièrement dominant, ne permet pas de perceptions en direction du secteur du projet.

De plus, la plupart des monuments protégés sont situés dans le centre de la ville, ce dernier étant situé sur les bords du Trieux, à des altitudes parmi les plus basses de l'aire d'étude (moins de 90 m NGF).

Les photographies suivantes illustrent quelques vues prises depuis deux places situées au coeur de l'ensemble des monuments : place du Petit Vally, aux abords du château (photo n° 96 ; voir également la photo n° 44, page 47) et place du Centre (photos n° 97 et 98).



- Monument historique**
- ★ classé
 - ☆ inscrit
 - Emprise surfacique
- Prise de vue**
- N°



A l'extrémité de la place du Centre : fontaine La Pompe (MH87) et vue sur l'église Notre-Dame du Bon-Secours (MH80), une maison du 16e siècle (MH83) et une maison du 17e siècle (MH84).



Au centre : maison du 16e siècle (MH88), sur la place du Centre.



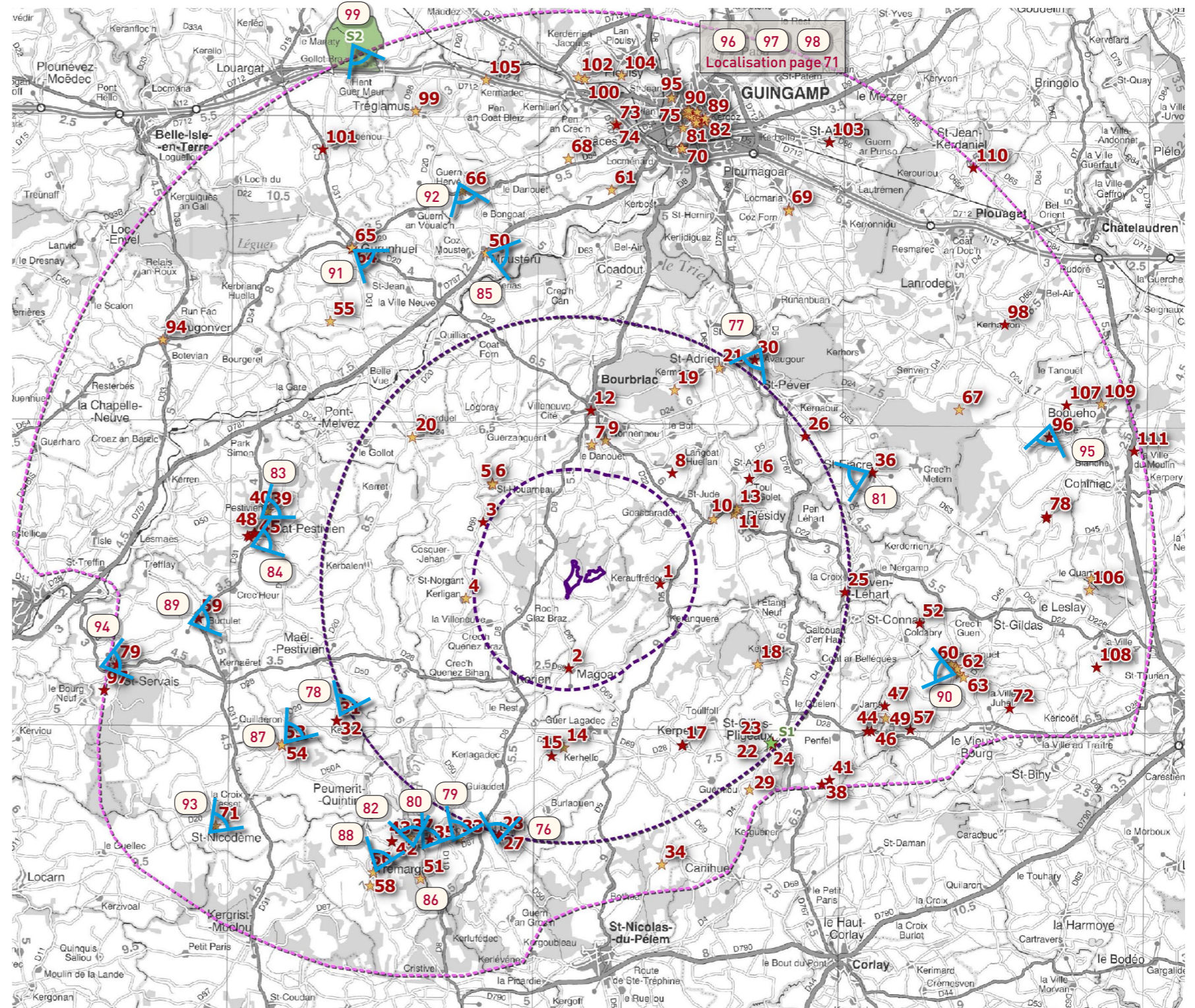
Vue depuis le sommet du Ménez-Bré, aux abords de la chapelle Saint-Hervé (S2)

2.7.4. B. Avec le site protégé

Le Menez-Bré et la chapelle Saint-Hervé située au sommet (Si2) à 302 m NGF d'altitude dominant le paysage proche, présentant un dénivelé d'environ 120 m du côté du projet. Malgré des haies et boisements, plusieurs emplacements permettent des vues panoramiques dominantes, notamment depuis le sommet dénudé d'arbres (photo page ci-contre).

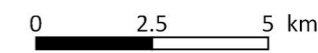
La distance d'environ 18 km qui la sépare du secteur du projet atténue la perception et la réserve à de bonnes conditions météorologiques. La covisibilité potentielle sera illustrée à l'aide d'un photomontage. Mais bien entendu, dans un paysage aussi ouvert, les parcs éoliens plus proches occupent une place prépondérante, notamment celui de Penquer, dans une direction proche. Toutefois, le parc éolien et le secteur du projet ne se chevauchent pas visuellement sur l'horizon.

PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE ET LOCALISATION DES PRISES DE VUE



- Aires d'étude**
- Zone d'implantation potentielle
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude intermédiaire
 - Aire d'étude éloignée

- Monument historique**
- ★ classé
 - ★ inscrit
- Site**
- ★ Site ponctuel
 - Site surfacique



2.8. RELATIONS VISUELLES AVEC LES ESPACES DE TOURISME ET DE LOISIRS

Le Massif de Quintin n'est pas une destination touristique reconnue en tant que telle. Il possède toutefois un intérêt touristique régional et pour les loisirs plus locaux, grâce au réseau de sentiers de randonnées qui donnent à voir des paysages de qualité et quelques sites remarquables, tels que l'étang du Blavet, à Maël-Pestivien ou la forêt d'Avaugour – Bois-Meur, à Saint-Péver. Aucun de ces deux lieux n'est en relation visuelle avec le secteur du projet.

Les autres lieux d'intérêt touristique sont les éléments du patrimoine protégé, qui ont déjà été évoqués (églises, chapelles, calvaires, mégalithes...), ou du patrimoine de petite dimension (fontaines, fours à pains...) non protégés réglementairement, que l'on rencontre essentiellement le long des sentiers et qui ont une fréquentation très diffuse. Il convient d'y rajouter la tour de Coat-Liou, à Bourbriac, accessible librement au cœur du bois éponyme, à l'est du bourg. Son intérêt réside surtout dans la vue panoramique à 360° qu'elle dispense depuis son sommet; les parcs éoliens proches sont tous visibles et bien entendu le secteur du projet est inclus dans le panorama.

Avec le sommet du Ménez Bré, ce sont les seuls lieux touristiques qui présentent un enjeu paysager dans l'aire d'étude éloignée. Pour la tour de Coat-Liou, la faible fréquentation des lieux apporte un enjeu faible. Pour le sommet du Ménez Bré, c'est l'éloignement (plus de 18 km) qui justifie que l'enjeu soit faible, malgré le caractère emblématique du lieu.




En effet, le reste de l'offre touristique est localisé dans des zones totalement séparées visuellement du secteur du projet: ancienne abbaye de Coat-Malouen, centre historique de Guingamp, promenades le long des rives du Trieux...

CARTE TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BOURBRIAC¹



Source : Communauté de communes du Pays de Bourbriac

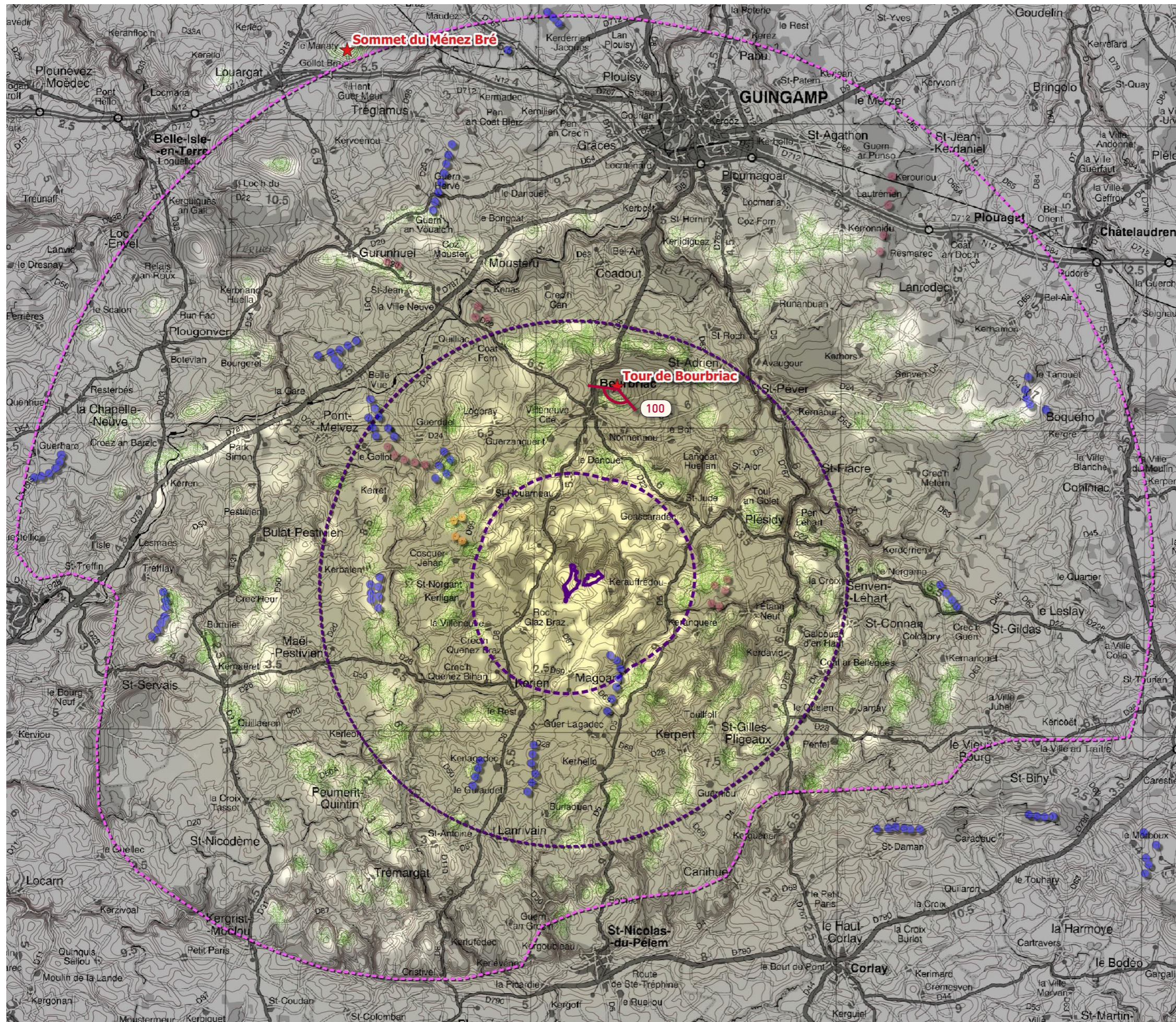
Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude intermédiaire

¹ Cette communauté de communes a intégré au 1er janvier 2017 la communauté de communes de Guingamp - Paimpol - Armor - Argoat - Agglomération.



Partie du panorama à 360° qui s'ouvre depuis le sommet de la tour de Coat-Liou. Les parcs éoliens se succèdent à l'horizon. Le secteur du projet poursuit cette succession vers l'ouest. À noter que le parc éolien de Magoar/Kerpert n'est pas visible : il se situe au-delà de la ligne d'horizon, à gauche du secteur du projet.



LIEUX D'INTÉRÊT TOURISTIQUE DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE, EN RELATION VISUELLE AVEC LE SECTEUR DU PROJET



N° Localisation de la prise de vue

★ Vue panoramique d'intérêt touristique

Parcs éoliens en service, autorisés ou en instruction

- Projet éolien autorisé
- Parc éolien en service
- Projet éolien ayant reçu l'avis de l'AE
- Autre projet éolien en développement

Aires d'étude

- ▭ Zone d'implantation potentielle
- ▭ Aire d'étude rapprochée
- ▭ Aire d'étude intermédiaire
- ▭ Aire d'étude éloignée

